

capital

numéro 16 / mai 2012

> ÉVALUATION
> PROTECTION
> VALORISATION

immatériel

Sommaire

> **Actualité de l'Immatériel** 3-4

L'IAE de Paris crée une chaire « *Responsabilité globale et Capital immatériel* »

Appel à projets

Législation responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises

Dennis Meadows : les fondements de l'économie sont à revoir

> **Méthode** 4-5
Évaluation des incorporels : Fidal expose son expertise interprofessionnelle

> **Stratégie** 6
Évaluer le rôle moteur des entreprises culturelles et créatives

> **Etude** 7
Le taux de Mal-Être au Travail près de la rentabilité

> **Politique publique** 8
L'immatériel à l'honneur dans le bilan annuel de la DGCIS

> **Éditorial** Par Philippe Collier / Rédacteur en chef

Développement durable, redressement productif, il est temps de mettre en pratique l'économie de l'immatériel

Six ans après le rapport Levy-Jouyet, il est désolant de constater que la perception du rôle et des atouts de l'immatériel dans la transformation de l'économie restent si marginaux et si peu partagés. Manifestement le discours sur l'immatériel, bien que très pertinent et fortement argumenté par de brillants auteurs et chercheurs*, ne parvient pas à mobiliser et à susciter l'enthousiasme des politiques.

Hélas, la campagne présidentielle n'a pas été la caisse de résonance espérée pour les idées nouvelles. Le discours économique sur la crise, la rigueur, la croissance est resté relativement figé et stéréotypé, autour de concepts productivistes d'un autre temps pour ne pas dire dépassés. Les politiques ont manqué l'occasion de s'inspirer de la vision, de la force et des nouvelles perspectives de relance et de changement que porte en lui l'immatériel.

> Gap culturel

Quels sont les facteurs de blocage qui entravent ce changement de paradigme ? Les raisons sont nombreuses, mais deux nous viennent spontanément à l'esprit :

- La première concerne le choix même du mot « immatériel ». D'autres analogies plus parlantes sont souvent utilisées, comme les références énergétiques (force, potentiel, levier, énergies renouvelables) ou encore le concept biologique de génome pour désigner cette démarche qui permet de révéler la valeur cachée de l'entreprise et d'améliorer le rendement de son processus de création de valeur ;
- La seconde serait de profiter du nouveau ministère du Redressement productif d'Arnaud Montebourg pour mettre en place une politique concrète qui s'inspirerait des enseignements de l'immatériel.

Tout d'abord, le mot « immatériel » n'est-il pas trop abstrait ? Il est vrai qu'il manque de consistance et donne l'impression d'une économie virtuelle. Certains y voient même une activité spéculative sur

des éléments intangibles. Il en résulterait une image trop éloignée des aspirations concrètes des citoyens. Ceci est d'autant plus paradoxal que l'économie de l'immatériel n'est pas coupée du réel en prenant en considération des actifs physiques comme le capital humain ou les ressources naturelles.

L'autisme dont fait l'objet l'immatériel tiendrait aussi en partie à notre modèle comptable et à l'organisation verticale de l'administration. Jusqu'à présent, la politique industrielle comme les politiques d'incitation ont surtout privilégié, les filières et l'innovation technologique. Alors que l'approche par les immatériels est par nature transversale et globale. Tout l'enjeu serait de parvenir rapidement à concrétiser cette économie de l'intelligence et des savoirs en réseaux qui concerne aussi bien la conception des services, que le développement d'un cycle vertueux de production/consommation capable de s'inscrire dans la durée.

Reste à savoir si l'expertise et l'organisation des services de l'État sont adaptées à cette mutation ? Selon le site « acteurspublics.com », le problème est qu'« *au sein du ministère de l'Économie, les administrations affectées à l'industrie se sont réduites comme peau de chagrin au cours des dernières décennies et se réduisent dans les faits à la direction générale de l'industrie et des services (DGCIS) et au comité interministériel aux restructurations industrielles.* » Avant la crise, il avait été question, un moment, de créer une structure interministérielle ou un Haut-commissariat à l'immatériel. Le moment est enfin venu d'expérimenter concrètement ce type de pratiques. <

* Lire notamment : « *Valoriser la capital immatériel de l'entreprise* » d'Alan Fustec et Bernard Marois, Éditions d'Organisation, 2006 ;

« *Les immatériels actifs - Le nouveau modèle de croissance* » d'Hervé Baculard et Jérôme Julia, Éditions du Cherche-Midi, 2011 ;

« *La force de l'immatériel - Pour transformer l'économie* » de Laurent Habib, Éditions PUF, 2012.

> Conférence L'Économie de l'immatériel : Une croissance durable à construire !

Le 12 juin 2012 de
16h30 à 19h - Société
industrielle de Mulhouse

Conférence organisée
par la Maison de l'emploi
et de la formation
du Pays de la région
mulhousienne, avec le
soutien de Deloitte, de la
CCI Sud Alsace Mulhouse
et du Club Alsace de
l'immatériel.

Avec notamment, les
interventions des experts:
Marie-Ange Andrieux
(Deloitte) et Alan Fustec
(Goodwill management).

Télécharger le
programme.

Inscription en ligne.

> Recherche « Responsabilité globale et Capital immatériel » une nouvelle chaire de l'IAE de Paris

L'Institut d'Administration
des Entreprises de Paris,
de l'Université Paris 1
Panthéon Sorbonne,
a inauguré, le 4 avril
dernier, la nouvelle
chaire de recherche
« Responsabilité
Globale et Capital
Immatériel ».

Le Professeur José
ALLOUCHE, en est le
directeur scientifique
et le Dr Jean-Claude
DUPUIS, son délégué
général.

À cette occasion, le
Professeur Philippe
MOATI de l'Université
Paris Diderot,
co-fondateur de
l'Observatoire Société
et Consommation, a
prononcé la Conférence
inaugurale « Refonder
la compétitivité des
entreprises dans le
capitalisme immatériel ».

Cette nouvelle chaire
bénéficie du soutien des
sociétés Euro RSCG
C&O et Ernst & Young.
Rappelons que l'IAE de
Paris avait déjà lancé, en
janvier dernier, la chaire
« Marques et Valeurs ».

> Appels à projets

« Centres multiservices partagés » (2ème édition)

Ce deuxième appel à
projets, doté de 1 mil-
lion d'euros, est ouvert
jusqu'au 29 juin 2012.
Géré par la DGCIS, il
s'inscrit, lui aussi, dans le
plan d'actions en faveur
du soutien à l'innovation
dans les entreprises de
services.

Il vise la mise en place de
plateformes multiservices
partagées innovantes,
avec pour objectifs :

- D'inciter les sociétés
de services aux entre-

prises (qui sont à plus
de 90% des TPE) à se
constituer en plateformes
multiservices, pour inno-
ver dans leur offre de
services aux entreprises,
en initiant des travaux
collaboratifs avec des
écoles, des universités
ou autres centres de
recherches, pour appor-
ter de nouvelles solutions
interprofessionnelles à
des problèmes posés par
leurs clients, industriels
ou non ;

- De permettre à ces
entreprises de renfor-
cer leur compétitivité
en décloisonnant les
métiers de services, en
offrant un bouquet inno-
vant de services adapté
à la demande de leurs
clients et en étant plus
visibles auprès des don-
neurs d'ordres privés ou
publics.
Les professions régle-
mentées de services aux
entreprises, notamment
experts comptables,

avocats, architectes, peu
représentées dans la
1ère édition de l'appel à
projets sont particulière-
ment invitées à participer
à cette nouvelle édition,
aux côtés des profes-
sions de services non
réglementées.
Le cahier des charges
de l'appel à projets et le
modèle type de réponse
sont disponibles sur le
site Internet du ministère
de l'Économie.
Plus d'informations.

> Appels à projets

Deux appels à projets en faveur de l'innovation dans les services

Le premier appel à
projet, doté de 7 mil-
lions d'euros, est ouvert
jusqu'à fin mars 2013.
Il s'inscrit dans le plan
d'action en faveur du
soutien à l'innovation
dans les entreprises de
services, dévoilé le 9
novembre 2011.

Pour participer à cet
appel à projet « au fil de
l'eau », les entreprises
doivent remplir une
demande d'aide à l'innova-
tion auprès de la direc-
tion régionale d'OSEO
dont elles dépendent,
en mettant en avant les
éléments suivants :

- Le renforcement de
la productivité et de la
compétitivité de l'entre-
prise, sur la base d'une
offre de service exis-
tante ou nouvelle ;
- Les retombées en
termes de création de
valeur, d'activité écono-
mique ou d'emplois.
Les projets seront
sélectionnés et ins-
crits par le réseau

OSEO, en lien avec la
Direction Générale de
la Compétitivité, de l'In-
dustrie et des Services
(DGCIS).

En France, les services
marchands créent 56 %
de la valeur ajoutée et
emploient 47 % des
effectifs salariés et ont
apporté, selon la Banque
de France, une contri-
bution positive de 14
milliards d'euros à nos
échanges commerciaux
en 2011.

Pour en savoir plus,
n'hésitez pas à contac-
ter votre DIRECCTE
(le réseau régional de
la DGCIS) ou Nekoé,
le Pôle d'excellence
de l'innovation par les
services, qui s'engage
aussi à accompagner
les entreprises dans la
concrétisation de cette
opportunité.

Contact : Céline Calmet
au 02 38 69 80 92
(celine.calmet@nekoie.
fr).

> Point de vue

Dennis Meadows : Les fondements de l'économie sont à revoir



Quarante ans après
son célèbre rapport au
club de Rome, Dennis
Meadows explique dans
un entretien (*Le Monde*
du 26/05/12), que son
titre « Les limites de la
croissance » n'était pas
bon.

« La vraie question n'est
pas en réalité les limites
de la croissance, mais
la dynamique de la
croissance. » Il n'exclut
pas l'effondrement de
certains pays qui ont
« de moins en moins la
capacité de satisfaire
les besoins élémen-
taires : nourriture, santé,
éducation, sécurité. »
De ce point de vue, le
« printemps arabe » a

été présenté « comme
une solution à des pro-
blèmes » alors qu'il est
« le symptôme de pro-
blèmes qui n'ont jamais
été résolus. » Dans tous
les cas, pour Meadows,
« la croissance va s'ar-
rêter en partie en raison
de la dynamique interne
du système et en partie
en raison de facteurs
externes, comme l'éner-
gie. » Dont les prix élevés
sont en partie la cause
des problèmes des pays
occidentaux. Il fustige
aussi la croissance
chinoise « impossible
de faire durer », ainsi
que ces économistes
incapables d'inventer
autre chose qu'un retour
magique de la crois-
sance pour résoudre
la crise. « Si votre seul
outil est un marteau tout
ressemble à un clou »
dit un proverbe japonais.
« Pour les économistes
le seul outil est la crois-
sance » au-delà il n'y
aurait point de salut.

> Décret

Quelles obligations de transparence pour les entreprises en matière sociale et environnementale ?

Le Journal Officiel vient de publier le **Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012** relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale.

La responsabilité sociale, sociétale et environnementale des entreprises est une disposition majeure du Grenelle de l'environnement qui a prévu, pour améliorer l'information des parties prenantes, que les entreprises produisent des rapports d'information, faisant l'objet d'une certification par un orga-

nisme tiers indépendant.

Publics concernés : sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (sociétés cotées) ; sociétés anonymes et sociétés en commandite par actions non cotées dont le total de bilan ou le chiffre d'affaires est au minimum de 100 millions d'euros et dont le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est au moins de 500 ; actionnaires de ces sociétés ; organismes tiers indépen-

dants chargés de contrôler ces informations.

Objet : détermination des sociétés soumises à l'obligation d'inclure dans leur rapport de gestion des informations à caractère social et environnemental et de la liste de ces informations ; conditions de vérification des informations par un organisme tiers indépendant.

Entrée en vigueur : le décret prévoit une montée en puissance progressive du dispositif, en fonction de la taille de l'entreprise : les entre-

prises cotées et celles de plus de 5000 salariés permanents (et 1 milliard d'euros de total de bilan ou de CA annuel) produiront ce rapport pour les exercices ouverts après le 31 décembre 2011 tandis que celles non cotées de plus de 2000 salariés (400 millions d'euros de total de bilan ou de CA annuel) commenceront pour les exercices clos après le 31 décembre 2012 et celles de plus de 500 salariés (et 100 millions d'euros de total de bilan ou de CA) pour les exercices clos après le 31 décembre 2013.

> Classement

La France : le pays qui résiste le plus à la mondialisation et aux réformes selon l'IMD

Le classement mondial 2012 World Competitiveness Yearbook (WCY) de la célèbre business school Suisse IMD classe l'aptitude de 59 pays à gérer leur prospérité selon 329 critères. Cette année les trois économies les plus compétitives sont Hong Kong, les États-Unis et la Suisse. Un classement aux fondements très libéraux qui, loin de soutenir la thèse du déclin de l'empire américain, considère que « *les États-Unis restent au centre de la compétitivité mondiale en raison de leur puissance économique unique, du dynamisme des entreprises et de sa capacité d'innovation.* » Pour le professeur Stéphane Garelli, directeur du IMD World Competitiveness Center, « *aucune autre nation n'exerce un tel « effet d'en-*

traînement » sur le monde. *L'Europe est pénalisée par l'austérité et un leadership politique fragmenté. Elle n'est pas un substitut crédible.* »

Les nations les plus compétitives en Europe sont la Suisse (3), la Suède (5) et l'Allemagne (9), qui ont orienté leurs industries vers l'exportation et pratiquent la discipline budgétaire. La France (29) occupe une position médiane. L'Irlande (20), l'Islande (26) et l'Italie (40) semblent mieux équipés pour rebondir que l'Espagne (39), le Portugal (41) et la Grèce (58), qui effrayent les investisseurs.

La mondialisation et les réformes sont-elles des menaces ?

Un tiers des 329 critères de classement de l'IMD proviennent d'un sondage exclusif effectué auprès de plus de 4 200 cadres internationaux. Ceux-ci

révèlent un scepticisme croissant, en particulier en France (qui se singularise en dernière position) envers la mondialisation et la nécessité des réformes économiques (voir les graphiques). En revanche, la mondialisation est toujours considérée comme positive en Irlande, en Scandinavie, au Chili, les Émirats arabes unis et de nombreux pays asiatiques. Tandis que la perception est beaucoup plus négative en Grèce, en Russie, dans la plupart des pays d'Europe orientale, une part croissante de l'Amérique latine, et surtout en France, le pays le plus irréductible. L'attitude à l'égard du besoin de réformes est la plus positive en Irlande, dans les pays émergents d'Asie, au Qatar et les Émirats arabes unis, en Suisse et en Suède. Mais l'engouement pour les réformes est beaucoup

plus faible en Argentine, République tchèque, Espagne, et - à nouveau - la France, la plus conservatrice où l'austérité est considérée comme un remède pire que le mal. « *La récession a rendu l'économie mondiale plus fragmentée et diversifiée que jamais, forçant les entreprises à fonctionner selon plusieurs modèles d'affaires,* » estime le professeur Garelli. « *Les économies émergentes, en s'appuyant sur la demande intérieure et des champions nationaux, parviennent à se soustraire de la tourmente économique, tandis que les pays « submergeant » des économies développées se tournent vers la ré-industrialisation. Dans les deux cas, le nationalisme économique est de retour et le protectionnisme est tentant.* » www.imd.org

> Livre
Le contrôle de gestion de l'immatériel : Une nouvelle approche du capital humain
 Par Laurent Cappelletti



L'objectif de cet ouvrage est de répondre aux multiples questions qui réunissent le contrôle de gestion, le management et la GRH. Il est illustré de nombreux cas pratiques tirés de l'expérience professionnelle de l'auteur au sein de l'Iseor et dans le cadre de la politique de modernisation de l'État pilotée par Bercy. Que vaut le capital humain d'une entreprise ? Quel est le coût de l'absentéisme ? Comment mesurer la rentabilité d'un plan de formation ? Quel est l'impact d'une politique de RSE ? D'une stratégie de développement durable ? Comment améliorer les systèmes organisationnels et réduire les coûts cachés ? Quel est l'impact financier de la qualité du management ? Ces problématiques constituent aujourd'hui le quotidien de l'entreprise, mais de quels outils dispose-t-elle pour y répondre ?
 Éditions Dunod, Management Sup, 2012 - 200 pages - 140 x 220 mm, Prix TTC France 23,60 euros, EAN13 : 9782100575664

> Acteur

Évaluation des incorporels : Fidal expose son expertise interprofessionnelle

Le cabinet d'avocats Fidal a récemment organisé une présentation de son approche transversale concernant l'« Évaluation des incorporels : aspects opérationnels, juridiques et prix de transfert » - **Compte rendu.**

Après une rapide présentation des trois méthodes (approche par comparaison des prix du marché ; approche par les revenus ; approche par les coûts de reconstitution ou de remplacement) l'exposé s'est focalisé sur la seconde la plus utilisée et la plus complète. La méthode par les revenus présente notamment les avantages suivants :

- 1/ d'être compatible avec les nouvelles recommandations de l'OCDE en matière de prix de transfert qui seront publiés en 2013 et ;
- 2/ d'être reconnue par la Direction générale des impôts depuis 2006.

L'approche par les revenus recouvre par elle-même plusieurs variantes : méthode des « redevances », méthode DCF (Discounted Cash Flows) dont une version spécifique est la méthode du « surprofit ». Olivier Kiet, économiste, directeur du département Global Transfer Pricing Services de Fidal, a particulièrement détaillé les étapes de calcul de cette dernière. Toutes les méthodes DCF ont un principe de calcul commun en quatre étapes :

- Élaboration d'une projection financière ;
- Évaluation des flux de trésorerie générés ;
- Estimation du risque sur le flux de trésorerie ;
- Détermination de la valeur actuelle nette (valeur actualisée).

Dans la méthode du « surprofit » la valeur d'un actif dépend de l'estimation du volume de surprofit après

rémunération des autres actifs contributeurs à ces profits. Il est en effet important de considérer qu'un actif n'est jamais exploité de façon isolée. La fiabilité de la méthode dépend donc de l'identification précise de ces autres actifs afin de ne pas les comptabiliser plusieurs fois.

- **La première étape** consiste à isoler les données financières relatives à l'actif incorporel. Ce qui n'est pas toujours simple à déterminer dans un contrat incluant la vente de plusieurs produits ou lorsque dans le cadre d'un accord de licence, de médicament par exemple, qui implique l'exploitation de plusieurs brevets ou marques.

- **La seconde étape** consiste à déterminer l'horizon de valorisation. Si pour une entreprise l'horizon se situe dans une logique de perpétuité. Ce n'est pas le cas d'un incorporel particulier dont la valeur économique tend à diminuer avec le temps. Ceci dépend de sa nature ainsi faut-il appliquer un taux d'usure à un portefeuille de clients ou une obsolescence à une technologie.

- **La troisième étape** consiste à identifier et rémunérer les autres actifs contributifs. On distingue quatre grands types : les marques, les immobilisations, le capital humain et les besoins en fonds de roulement. On suppose que ces actifs sont loués. Il faut donc

préciser sa rémunération pour déterminer la charge contributive — le surprofit — imputable à un actif particulier.

- **La quatrième étape** vise à « actualiser » ce surprofit. Ceci consiste à estimer le risque relatif de chacun des flux de surprofit identifiés. Le taux d'actualisation varie selon la nature des flux. Ce travail est relativement complexe et fastidieux. Certains actifs, comme par

« Un actif n'est jamais exploité de façon isolée »

Méthode du « surprofit » (K Euros)	2012	2013	2014	2015	2016
Illustration: Clientèle					
Revenus nets (revenus segmentés)	1.000	1.200	1.400	1.600	1.800
Revenus nets attribués à la Clientèle actuelle (Impact du taux d'usure de 20%)	100%	80%	60%	40%	20%
Revenus nets de la Clientèle actuelle	1000	960	840	640	360
Bénéfice brut (45%)	450	432	378	288	162
Dépenses d'exploitation (20%)	-200	-192	-168	-128	-72
Taxes	-84	-80	-70	-54	-30
Flux de trésorerie	166	160	140	106	60
Moins Charges Contributives de l'Actif (CCAs)					
Nom commercial (Royalty)					
Besoin en Fonds de Roulement	-122	-117	-102	-78	-44
Actifs immobilisés					
Capital humain					
Taux d'actualisation au taux de 12%	0,94	0,84	0,75	0,67	0,60
Valeur Actuelle Nette du « surprofit »	42	36	28	19	10
Imputable à la Clientèle actuelle					

exemple la clientèle, doivent être segmentés selon son niveau de risque. D'autres éléments doivent aussi être pris en compte comme le taux de rendement ou le coût des fonds propres.

> Le cas particulier de l'actif brevet

Pierre Breesé, directeur général de Fidal Innovation, a ensuite présenté les paramètres opérationnels influant sur la valeur de cet actif technologique particulier qu'est le brevet.

« Si la méthode présentée est parfaite dans un monde idéal, dans la pratique il faut tenir compte des nombreuses incertitudes qui peuvent affecter la valeur d'un actif brevet comme par exemple la solidité de sa protection juridique ou encore sa faisabilité technique. Il faut donc objectiver et quantifier les risques (au total neuf) susceptibles d'affecter les résultats financiers futurs. »

La modélisation financière de Fidal Innovation est conforme à la norme allemande DIN 71 100. Elle est réalisée à partir d'une simple feuille de calcul Excel qui prend en compte trois grandes classes de « facteurs de risque » dont la moyenne géométrique pondère l'évaluation financière finale.

- **Le premier facteur de risque** concerne la qualité juridique du brevet. On lui attribue une note entre 0 et 10 selon sa fragilité, sa probabilité de résistance à une action juridique. Celle-ci prend en compte la validité intrinsèque et extrinsèque du brevet, l'étendue de sa portée technique et géographique, les possibilités de contournement dont il peut faire l'objet...

- **Le second facteur de risque** concerne la maturité technologique. Selon le degré d'avancement de la R&D, il est possible de lever les incertitudes. On utilise pour cela une note de 1 à 9 qui correspond

à l'indice TRL (Technology Readiness Level). Un indicateur en cours de normalisation.

- **Le troisième facteur de risque** concerne le potentiel économique du brevet. Cela affecte à la fois le taux d'actualisation et le taux de redevance applicables aux revenus estimés.

Bien entendu l'évaluation se complique sensiblement lorsqu'il s'agit d'évaluer non pas un seul brevet mais une grappe de brevets. Dans ce cas la valeur globale dépend fortement de la cohérence technique et temporelle du portefeuille complet.

Pierre Breesé a ensuite rapidement exposé les différences à prendre en compte pour évaluer des marques ou des savoir-faire. Dans le cas d'une contrefaçon de marque, il faut savoir que les recours contre un contrefacteur sont impossibles si celui-ci a pu agir sans réaction du titulaire de droit pendant cinq ans, en citant notamment le cas de la marque Bottin.

Quant à l'évaluation d'un savoir-faire, il faut se reporter au règlement européen UE 330-2010. Dans ce cas la valorisation dépend de plusieurs facteurs comme la qualité de la politique de secret de l'entreprise, la datation et la documentation de son élaboration et de sa brevetabilité potentielle.

Enfin l'avocat Philippe Debry a mentionné l'importance de l'éclairage juridique dans la valorisation des incorporels. Bien entendu, celle-ci dépend de la fiabilité de la protection juridiquement reconnue de l'actif. Le fait que l'actif soit protégeable par un titre détermine sa capacité à être transférable. Selon lui la distinction entre propriété économique ou propriété juridique est un faux débat. Il reste qu'un certain nombre d'actifs comme le savoir-faire ne sont pas protégeables. D'où l'importance du projet de loi sur le secret des affaires dont les débats reprendront au Parlement sous la nouvelle législature. <

Philippe COLLIER

« Si la méthode est parfaite dans un monde idéal, dans la pratique il faut tenir compte de nombreuses incertitudes. »

Paramètres opérationnels influant la valeur d'un incorporel															
Qualité juridique				Maturité technique				Synthèse facteurs de pondération							
Validité extrinsèque	6			TRL	8			Qualité juridique	68%						
Validité intrinsèque	10			Coefficient technique	9,5			Qualité technique	95%						
Dépendance	5			Facteurs financiers				Pondération	60%						
Portée technique	6			Taux d'actualisation	8%			DCF actualisé	212						
Portée géographique	8			Taux de redevances	3,0%			Revenus estimés	351						
Coefficient de qualité juridique				Marge brute											
6,8				8,0%											
				Investissement maturation											
				50											
CA prévisionnel															
N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	N+6	N+7	N+8	N+9	N+10	N+11				
200	500	800	900	1 500	1 800	2 000	2 000	2 000		-	-				
Valeur estimée				TRI à 3 ans				TRI à 5 ans				TRI à 7 ans			
127				3%				25%				33%			

> Étude sectorielle

Évaluer le rôle moteur des entreprises culturelles et créatives

Une étude du cabinet Akoya Consulting montre comment la « *Gestion des actifs immatériels dans les industries culturelles et créatives** » peut en favoriser le développement. - **Présentation.**

« La façon d'apprécier le rôle des ICC sur l'ensemble de l'économie sont à reconsidérer »

Les Industries culturelles et créatives (ICC) suscitent, depuis une dizaine d'années, un très vif intérêt. Elles s'inscrivent en première ligne dans la mutation de notre économie postindustrielle. Elles sont incontestablement le ferment des innovations sociales et de la création de valeur futures.

Selon les statistiques disponibles, les ICC emploient 4 % de la population active et représentent 5 % de la valeur ajoutée. Mais leur contour et la façon d'en apprécier le rôle réel sur l'ensemble de l'économie sont à reconsidérer.

Selon Antoine Aubois, associé Akoya Consulting, l'originalité de cette étude est d'appliquer pour la première fois à un secteur d'activité la grille d'analyse des 10 actifs immatériels, proposée par l'Observatoire de l'immatériel, pour étudier les forces et les faiblesses, ou encore les points de blocage qui peuvent entraver la croissance ou la compétitivité des ICC.

Par cette approche originale l'étude, qui a duré un an, apporte une vision nouvelle et différente des entreprises culturelles et créatives. Le champ étant très vaste, l'analyse s'est volontairement limitée à trois secteurs : l'architecture (env. 30 000 actifs), le design textile (env. 1 500 actifs) et le jeu vidéo (env. 4 000 actifs).

La situation française a été ensuite comparée avec celle de l'Allemagne pour l'architecture, de l'Italie pour le design textile et du Canada pour les jeux vidéo. À l'issue d'une soixantaine d'entretiens, il ressort que la notion d'actif immatériel est encore peu prégnante chez les professionnels et « *qu'aucun d'entre-eux n'a encore pu mettre en place une réelle politique de gestion des actifs immatériels.* »

Néanmoins, il ne fait aucun doute que les ICC « *sont pétries d'actifs immatériels* » et que leur analyse est particulièrement éclairante pour surmonter les difficultés rencontrées. <

Philippe Collier

* Étude réalisée dans le cadre des activités prospectives du PIPAME (Pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques) avec le soutien du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (DGCIS), et du ministère de la Culture et de la Communication (DEPS). Celle-ci a été présentée, à l'Institut français de la mode, le 20 mars 2102.

Télécharger l'étude

<http://www.industrie.gouv.fr/p3e/etudes-prospectives/actifs-immateriels/actifs-immateriels.pdf>

Télécharger la présentation par Akoya consulting

<http://www.industrie.gouv.fr/p3e/seminaires/actifs-immateriels/presentation.pdf>

> Recommandations

L'étude propose 9 recommandations qui s'articulent autour de 5 axes majeurs :

Axe I) Promouvoir des ICC en France et à l'international

1.1 Améliorer l'information sur les ICC en France auprès des professionnels et du grand public

1.2 Optimiser la valeur de la marque France

Axe II) Améliorer la formation initiale et faciliter le début de carrière

2.1 Renforcer l'employabilité des jeunes diplômés

2.2 Améliorer la qualité des informations fournies par les écoles de création aux étudiants

2.3 Renforcer l'internationalisation des études et du début de carrière

Axe III) Soutenir la croissance des ICC par les financements public et privé

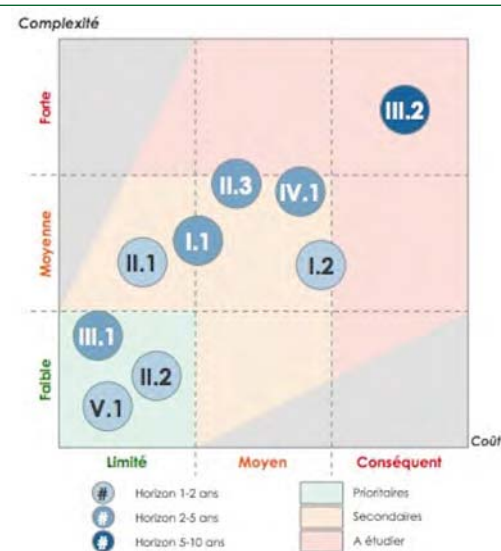
3.1 Accroître les soutiens financiers privés

3.2 Faire évoluer la fiscalité des ICC

Axe IV) Favoriser la collaboration et les partenariats Intra et Extra ICC

Axe V) Accompagner les entreprises des ICC dans leur stratégie

Disposition des recommandations selon la priorité des axes à améliorer



> Indicateur

Le Taux de Mal-Être au Travail pèse sur la rentabilité

Pour la deuxième année, Mozart Consulting publie l'Indice de Bien-Être au Travail (IBET) dont l'objectif est d'alerter sur les dégradations socio-économiques qui affectent l'engagement, la performance opérationnelle et le dialogue social. - **Bilan.**

Cet indice éclaire le désengagement des salariés pour cause de mal-être au travail. C'est un préalable aux démarches de mise en conformité pour la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et la prévention des RPS (Risques Psycho-Sociaux) ». L'IBET© permet de mesurer :

- la communication intra et extra financière sur la performance sociale ;
- l'évaluation des coûts cachés de ces facteurs de risques psycho sociaux ;
- de répondre aux différentes demandes de mise en conformité de type :
 - Bilan Social : obligatoire pour les entreprises de plus de 300 personnes ;
 - la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) pour les entreprises cotées de 500 personnes ;
 - DUERP (Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels) pour toutes les entreprises.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions légales et réglementaires applicables depuis le 1er Janvier 2012 en matière de pénibilité, d'égalité et d'emploi des seniors suggèrent la création d'une mise en conformité complémentaire au DUERP: le DUERS© (Document Unique d'Évaluation de la Responsabilité Sociale), et dont l'IBET© permettrait la méta-mesure.

Selon Victor Waknine, fondateur du Cabinet Mozart Consulting, « malgré une prise de conscience progressive des dirigeants d'entreprises et plus récemment de la classe politique, de mettre en place des outils d'évaluation de la performance sociale des entreprises, l'IBET 2010 marque une stagnation prévisible du climat socio-organisationnel global par rapport à 2009. Le secteur de l'industrie tire son épingle du jeu dans un contexte socio-économique défavorable car :

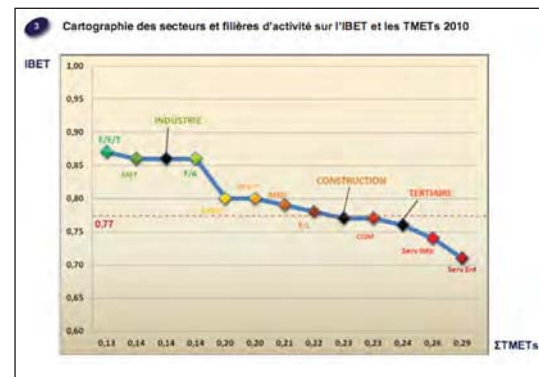
- Il fixe l'emploi et protège de l'incertitude du lendemain ;
- Il valorise les métiers ;
- Les salariés ont un rapport direct, voire affectif avec ce qu'ils produisent.

Ce constat montre l'urgence d'accélérer d'une part, la ré-industrialisation du pays, et d'autre part, de prendre en compte les critères de performance et de responsabilité sociale. Les nouvelles pratiques managériales fondées sur les strictes procédures et contrôles ont des effets contre-productifs sur la performance (mauvaise utilisation du Lean Management par exemple). Il y a urgence à développer d'autres pratiques plus ver-

tueuses et respectueuses des individus mais surtout, des collectifs de travail. »

> Résultats de l'enquête 2012 (base statistique 2010)

L'indice socio-économique IBET varie de 0 à 1 pour sa valeur maximum qui traduit la meilleure performance socio-organisationnelle. En principe, l'IBET doit être $\geq 0,85$ pour traduire le Bien-être au Travail socio-organisationnel et signer l'Engagement des salariés.



Base statistique 2010 sur 18+ millions de salariés issue des données officielles DARES et CNAAMTS

Comme en 2009, le secteur « Industrie » se distingue par un IBET de 0,86. À noter que les filières « Énergie/ Environnement et Télécom » ainsi que les « Activités de Finances et Assurances » se caractérisent par un IBET de niveau « Bonne Pratique ». À l'inverse, les activités des « Services aux Entreprises » sont les plus dégradées avec un TMET (Taux de Mal Être au Travail) équivalent à 29 %, dû essentiellement au Taux de Sorties Forcées (Tsf). Cette perte constitue donc un coût important qui pèse sur l'activité des entreprises de ce secteur.

L'analyse des données 2010 permet de constater une dégradation objective de la contribution opérationnelle générée par les coûts cachés de mal-être au travail. Ces coûts cachés se retrouvent à travers l'analyse de différentes données sociales comme l'absentéisme pour maladie ordinaire, les accidents du travail et de trajet, les maladies professionnelles et les sorties forcées de personnel.

Sur l'ensemble des secteurs, le climat se maintient en niveau « Contraint » avec un IBET moyen à 0,77, ce qui correspond à une dégradation de 23% de la Valeur Ajoutée opérationnelle des entreprises (TMETS de 22,7%), estime Mozart Consulting. <

Philippe COLLIER

www.mozartconsulting.fr

« Les nouvelles pratiques managériales fondées sur les strictes procédures et contrôles ont des effets contre-productifs sur la performance. »

> Bilan

L'immatériel à l'honneur dans le bilan annuel de la DGCIS

Pour la première fois, le « *Bilan 2011, Objectifs 2012* » de la Direction générale de la compétitivité de l'industrie et des services (DGCIS) du ministère des Finances consacre un chapitre complet à l'Immatériel - **À suivre.**

Encore souvent incomprise « *l'économie de l'immatériel s'appuie sur les savoir-faire, les talents, les systèmes d'organisation, les marques, etc. Bien que de plus en plus pris en compte par les acteurs de l'économie française, l'immatériel est encore peu étudié et valorisé. Il est pourtant facteur de croissance et d'innovation. La DGCIS veille à orienter et coordonner les politiques publiques en ce qui concerne le capital immatériel des entreprises.* »

> 7,4 millions d'euros sur trois ans

Le rapport annuel de la DGCIS rappelle les travaux conduits depuis 2010 et en particulier l'organisation, en partenariat avec l'Observatoire de l'Immatériel, d'un symposium international sur l'évaluation et la valorisation des actifs immatériels en octobre 2011. À cette occasion, outre l'édition du référentiel comptable Thésaurus Bercy, 33 propositions ont été annoncées. Elles s'articulent autour de quatre grands axes :

- Permettre la reconnaissance extra-comptable des actifs immatériels afin de favoriser leur prise en compte par le marché ;
- Mettre en place des dispositifs favorables au financement des entreprises investissant et capitalisant sur leurs actifs immatériels ;
- Aligner les dispositifs fiscaux européens afin d'éviter que la localisation des actifs immatériels ne dépende que de critères fiscaux ;
- Étendre les mesures d'incitation actuelles à d'autres

catégories d'actifs en fonction de priorités de développement fondées sur les capitaux humains, de savoir, structurel et relationnel.

Cette « *action collective 2012-2014* » bénéficiera d'un montant total de 7,4 M€.

Parmi les actions prévues en 2012, citons notamment :

- La réalisation d'un benchmark européen, pour recenser les dispositifs fiscaux reposant sur les actifs immatériels adoptés par les pays membres qui ont un impact sur la création de valeur des entreprises et des États. L'objet de cette étude est de trouver les mesures fiscales permettant d'apprécier l'attractivité de la France en matière d'investissements immatériels et sa capacité à décourager les délocalisations.
- Un travail d'élaboration d'indicateurs mesurant la contribution et le potentiel économique du capital immatériel et des actifs incorporels localisés en France. Ces indicateurs viendront enrichir les données relatives au PIB, à l'assiette d'imposition et à la balance commerciale, en fournissant notamment des mesures en termes d'attractivité, d'image et d'emploi des investissements en incorporels.
- L'élaboration, avec l'Insee et Oséo, d'un baromètre des investissements des entreprises afin d'établir la traçabilité des investissements immatériels. <

Télécharger le rapport d'activité de la DGCIS
www.industrie.gouv.fr/dgcis/catalogue-2012/feuille-table



Directeur de la publication -
Rédacteur en chef :
Philippe Collier - Filactu
Courriel : collier@filactu.com
Tél. : +33 (0)6 80 83 25 17
Conception graphique :
Valérie Eudier
Société éditrice :

 Goodwill
Management
SAS au capital de
100 000 €
46, Bd de Sébastopol
75003 Paris
Tél. : 01 49 26 05 49
RCS : Paris B 450 482 641
Site Web :
www.capital-immateriel.info

Bulletin d'abonnement

Je souhaite recevoir gratuitement les prochains n°

(numéros au format PDF, livrés par mail)

Société : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____



> GOODWILL MANAGEMENT
46 BD de Sébastopol
75003 PARIS